

Compte rendu de séance

*Séance d'information citoyenne – Centre régional de compostage de
Vaudreuil-Soulanges*

Organisée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges

6 mai 2025

Ouverture de la séance : 19 h 01

Mot de la mairesse : Mme Brosseau souhaite la bienvenue à Coteau-du-Lac aux personnes présentes et mentionne que l'équipe de la MRC présentera les grandes lignes du projet et répondra aux questions par la suite.

Mot de bienvenue : Mot de bienvenue du modérateur de la séance qui explique le déroulement de la soirée : présentation de la MRC et période de questions. Il propose de prendre en note les questions et les intervenants pourront y répondre en rafale. Il insiste sur l'importance du respect des propos de tous et chacun.

Avant de céder la parole aux représentants de la MRC, le modérateur présente les intervenants de la soirée.

Présentation des intervenants

- Alexandre Lambert, directeur général de la MRCVS
- Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie, de la sécurité civile, de l'environnement, des infrastructures et maître d'œuvre du projet de centre régional de compostage
- Nicola Rivest, coordonnateur du développement en environnement
- Françoise Forcier, ingénieure et agronome chez Solinov

Le modérateur souligne également la présence d'élus dans la salle, notamment :

- Patrick Bousez, préfet de la MRC Vaudreuil-Soulanges
- Andrée Brosseau, mairesse de Coteau-du-Lac
- Membres du conseil municipal de Coteau-du-Lac
- Membres du conseil de la MRC Vaudreuil-Soulanges

Finalement, le modérateur mentionne que la présentation sera disponible sous peu sur le site web de la MRC tout comme la liste des questions posées.

Présentation du projet par l'équipe du Bureau de projet

Durée de 40 minutes

Points saillants de la présentation

- Ce projet est en gestation depuis plusieurs années et il s'agit d'une version améliorée qui tient compte des commentaires et des leçons apprises des précédentes moutures du projet.
- Un bureau de projet a été créé par la MRC et est composé d'employés multidisciplinaires de l'organisation et de la firme Solinov, une firme d'experts-conseils en environnement.
- Les membres du bureau de projet insistent sur le fait qu'un centre de compostage n'est pas un lieu d'enfouissement.
- Une vidéo du centre de compostage de Cowansville est présentée. Celui-ci serait similaire au centre de Vaudreuil-Soulanges en matière de technologies utilisées et de tonnage.
- Le site identifié et privilégié est situé dans le parc industriel Alta. L'un des préalables au choix du site était l'absence de résidences dans un rayon d'un kilomètre.
- Le choix du site tient également compte des critères du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour l'implantation d'un centre de compostage, de la caractérisation des milieux humides, de la dispersion des odeurs et des études géotechniques et hydrogéologiques.
- Les intervenants du bureau de projet mettent également l'accent sur les bénéfices pour la population et spécifiquement pour la population de Coteau-du-Lac (économies sur le transport, gain sur la qualité du compost, revenus de taxes, attractivité du parc Alta, appui possible de la MRC aux autres demandes de la

municipalité auprès du ministère des Transports pour une reconfiguration de l'accès routier au parc industriel, etc.)

Période de questions :

*. Le texte est écrit au masculin afin de conserver la confidentialité de l'identité des intervenants.

Sur la protection de l'environnement

Q : Le citoyen félicite la MRC pour le projet. Il souligne qu'il est important de sauvegarder notre environnement. Il trouve intéressant que la collecte, la transformation et la valorisation se fassent plus près de chez nous.

Il soutient que la MRC aurait dépensé plus de 800 000 \$ dans les anciennes moutures du projet. Est-il possible de récupérer une partie de ces investissements ou tout a été recommencé avec le nouveau projet ?

R : Tout n'est pas perdu. Une certaine partie des études réalisées a été reprise dans ce nouveau projet. Pour ce qui est des analyses spécifiques aux sites antérieurs, il va de soi qu'elles ne sont pas récupérables. Cependant, toutes les études et analyses portant, par exemple, sur l'évaluation des technologies ou la conception du site ont pu être reprises.

Sur la qualité du compost

Q : Comment la MRC envisage-t-elle de gérer le ratio azote-carbone ?

R : Nous pouvons, par amendement, faire le mélange optimal pour obtenir la bonne combinaison. Les additions sont faites afin d'avoir une combinaison pour un processus de transformation optimal et une bonne qualité du produit. Rappelons que les sources de carbone sont les feuilles mortes, la paille et la sciure de bois. Quant aux sources d'azote, ce sont les déchets alimentaires et le gazon fraîchement coupé. Tout est dans l'équilibre entre les deux et dans le mouvement des andains.

Q : Est-ce que ce site sera recouvert ?

R : Il s'agit d'un concept « semi couvert » puisque la première étape, lors de la réception de la matière, sera couverte. On y injecte de l'air pour accélérer le processus et cela

diminue la production d'odeurs. Par la suite, nous procéderons en andains avec des périodes de retournement. Il pourrait y avoir une perception d'odeurs de type végétatives qui se dissipent rapidement, car le risque zéro n'existe pas.

Q : Pouvez-vous nous parler de la qualité de la matière qui sortira de ce centre de compostage ?

R : D'abord, il faut mentionner qu'actuellement, nous n'avons pas le total contrôle de la qualité de la matière. Actuellement, nous envoyons nos matières compostables à Lachute et elles sont mélangées à d'autres matières collectées dans d'autres régions. À la MRCVS, nous avons fait des campagnes de sensibilisation, mais ce n'est peut-être pas le cas dans les autres municipalités. Cela vient affecter la qualité du compost que nous recevons actuellement. Au centre régional de compostage de la MRC, il y aura une première inspection visuelle au déchargement des camions. Ceux-ci étant clairement identifiés, les problématiques pourront rapidement et facilement être prises en charge de manière ciblée. Le processus de tamisage à la fin permettra d'éliminer une grande partie des corps étrangers qui auraient pu résister aux autres étapes de transformation. Les efforts de sensibilisation réalisés par la MRC et ses municipalités se poursuivront et s'accroîtront afin de promouvoir les bonnes pratiques.

Q: Quel est le pourcentage de feuilles utilisées dans le processus (question d'azote et de carbone) ?

R : La composition des matières collectées dans la région nous aide grandement à avoir un produit de qualité. La technologie retenue tient par ailleurs compte de la matière collectée sur le territoire, composée d'environ 60 % de feuilles et résidus verts.

Q : Allez-vous utiliser la paille ou juste les copeaux de bois ?

R : Typiquement sur un site de compostage de bacs bruns, nous voulons aller chercher des copeaux de branches. La MRC a la chance de se trouver sur un territoire où il y a beaucoup de résidus verts. En revanche, nous n'avons pas l'habitude de prendre la paille, qui a d'autres utilités et est par ailleurs plus dispendieuse.

Q : Les résidus des abattoirs vont-ils être acceptés au centre de compostage ?

R : Les carcasses animales ne sont pas admissibles dans le projet de centre et nous n'accepterons pas non plus des boues municipales.

Q : Le sapinage est-il à proscrire ? Certaines personnes mentionnent que les résineux ne font pas un bon compost. Et à Saint-Lazare, il y a beaucoup de résineux.

R : Non, il n'y a pas de problème avec les résineux. Nous avons la chance sur notre territoire de générer beaucoup de branches de feuillus.

Q : Comment assurer que le compost sera de bonne qualité et que le taux de matières fertilisantes sera bas ?

R : Nous avons énormément de données sur la qualité du compost provenant de résidus alimentaires. Nous nous inspirons de l'Europe qui possède une décennie d'avance sur nous. C'est ce qui nous permet de prévoir un compost de qualité avec moins de produits fertilisants. Nos données sont prévisibles, elles sont constantes. Le critère le plus difficile est la présence de corps étrangers comme le plastique ou le métal.

Q : Les microplastiques sont un problème préoccupant en agriculture. Est-ce que vous nous assurez que le compost de notre centre n'en aura pas ?

R : Nous respecterons les critères du MELCCFP qui visent à exclure les plastiques de moins de 2 mm. Des échantillons indépendants seront prélevés et le tout sera fourni au MELCCFP. La caractérisation du compost mature sera communiquée à la population afin de permettre son utilisation en fonction des usages permis selon les normes en vigueur.

Le plastique a pris une place importante et nous en évaluons la présence et l'impact. Nous avons une responsabilité locale, mais aussi gouvernementale, nous en sommes conscients. Notre qualité de produit doit s'inscrire dans une circularité régionale.

Sur la circulation

Q : Quel sera l'impact sur la congestion sur la Route 201 ? Certaines intersections sont déjà problématiques, alors que ferons-nous avec des camions additionnels sur la route ?

R : Le camionnage lié au centre régional de compostage est négligeable par rapport au camionnage actuel et envisagé pour les opérations du parc industriel. La MRC a offert toute sa collaboration à la municipalité de Coteau-du-Lac et au propriétaire du parc industriel afin de démontrer au ministère des Transports la nécessité de réaménager l'intersection à laquelle le citoyen fait référence. La situation actuelle est problématique au niveau de la sécurité et de la fluidité de circulation. Il n'y a pas de solution à court terme, mais la MRC appuie la municipalité pour en trouver une. On s'assurera de générer le moins de nuisances possible avec les camions.

Sur la technologie utilisée

Q : Est-ce que le projet récupérera les gaz générés par le processus de compostage ? Pour avoir un projet écoresponsable, nous devons capter les gaz.

R : Ce type de récupération est faite dans une usine de biométhanisation. Il s'agit d'un autre genre de technologie plus coûteuse et ce n'est pas ce que la MRC a privilégié à la suite de ses analyses. Nous allons utiliser des technologies qui ont fait leurs preuves dans les autres centres de compostage. Il y a une différence entre le CO² et le méthane, car le méthane (CH⁴) est un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le gaz carbonique (CO²). Le projet à Coteau-du-Lac produira très peu de méthane et nous n'avons pas à le capter.

Sur la gestion des eaux / air

Q : Est-ce que la gestion des eaux et le raccordement à l'égout sont compris dans le budget ? Est-ce qu'il y a d'autres dépenses qui seront ajoutées avec le temps ?

R : Oui, la gestion des eaux est comprise dans le budget. Pour les dépenses additionnelles, à l'heure actuelle, il est impossible de le savoir de façon certaine, mais nous savons d'ores et déjà que des études de phase 2 seront nécessaires pour certains aspects, et ces coûts ont été budgétés. Nous avons des aménagements à faire sur le site pour gérer les eaux de ruissellement. Nous devons aussi positionner un bassin de rétention pour que l'eau soit envoyée de manière régulière à l'usine de traitement du parc industriel. Il y aura une partie incluse dans les estimations, mais le raccordement du tuyau au site est prévu dans le prix d'achat du terrain. Nous avons effectué un travail exhaustif dans la planification des dépenses et nous avons des contingences pour permettre d'assumer un degré d'imprévu.

Q : Actuellement, notre système de traitement des eaux ne fournit pas. Quelle quantité d'eau sera versée dans le système actuel ?

R : Jusqu'à présent, nous avons validé avec le propriétaire du parc industriel, et les quantités restaient dans les capacités résiduelles de l'usine d'épuration des eaux. Des ajustements pourront être faits, nous ne sommes pas encore dans les plans finaux.

Q : En ce qui concerne la provenance des données Ouranos, avez-vous uniquement utilisé la station de Coteau-du-Lac ou celle des Cèdres également ? Il n'y a pas le même volume d'eau. Et qu'en est-il de la qualité de l'air ?

R : Présentement, nous utilisons les données des stations météorologiques. Nous sommes en phase de conception préliminaire et nos données sont approximatives. Cela est suffisant pour avancer dans le projet, et les études plus approfondies seront réalisées lors de la phase de conception détaillée. Pour ce qui est de la qualité de l'air, dans le domaine du compostage, il est possible d'aller échantillonner afin d'avoir des modélisations très précises.

Q : En ce qui concerne le captage des eaux, vous utilisez des chiffres des dernières années pour le volume d'eau des pluies. Avez-vous prévu des projections qui incluent des pluies diluviennes comme celles de l'an dernier ?

R : Nous en tiendrons effectivement compte et nous vous remercions pour cette suggestion. Nous utilisons des projections et des rapports Ouranos et le MELCCFP demande que l'on prévoit de telles pluies, qu'on tienne compte des changements climatiques, etc.

Sur la collecte des matières

Q : Là où je demeure, nous avons des bacs semi-enfouis pour les matières organiques. Qui devons-nous contacter et comment faire pour les faire ramasser

R : La MRC est responsable du traitement de la matière organique sur son territoire, mais pas des collectes pour l'entièreté des 23 municipalités. Les conteneurs semi-enfouis sont utilisés pour les déchets et les matières recyclables. Si vous les utilisez pour des matières organiques, nous vous invitons à nous contacter pour vous accompagner dans la recherche de pistes de solutions, car à notre connaissance peu ou pas de fournisseurs sur le territoire offrent ce service.

Sur la sensibilisation

Q : Considérant qu'avec la récupération, on commet des erreurs que l'on ne corrige plus, comment allez-vous sensibiliser les gens à l'importance d'y mettre les bonnes matières ? Et pour les gros producteurs (écoles, industries) comment les ajouterons-nous au projet ?

R : Nous avons entrepris et poursuivrons nos efforts de sensibilisation auprès de la population concernant les matières acceptées, par des campagnes de communication ou encore en réalisant une inspection des bacs grâce, par exemple au déploiement d'une équipe d'agents de sensibilisation. La qualité du compost qui sera distribué gratuitement en sera donc plus grande. Pour les grands producteurs et les industries, commerces et institutions (ICI), nous aurons des approches et des activités de communication spécifiques. Nous devons réfléchir pour trouver la bonne méthode pour offrir un service optimal. Il va de soi que cela prend du temps pour changer les comportements des citoyens et faire le tri des matières sans contaminants fait partie des comportements à adopter. Pour les ICI, une partie des commerces peut être assimilée aux collectes actuelles. Il est prévu de les intégrer dans notre tonnage si le tout est compatible avec la qualité des matières que nous voulons. Des visites de notre centre de compostage pourraient être organisées pour aider à la sensibilisation. Cela sera par ailleurs proposé au comité de bon voisinage que nous voulons former pour le projet.

Q : Ceux qui ne font pas de compostage, comme les blocs d'appartements, seront-ils contactés par la MRC ?

R : Oui, la MRC se penchera sur la situation. Avec nos secteurs qui connaissent de la densification, nous devons penser à de nouvelles façons de faire. Nous sommes en constante recherche de solutions. La MRC dresse actuellement un inventaire de ces logements sur le territoire pour voir le défi qui l'attend. La MRC en profitera également pour s'inspirer des meilleures pratiques mises en place par d'autres MRC, notamment celles adaptées aux immeubles multilogements.

Q : J'apprécie votre intention de faire visiter le site aux citoyens. Le visuel est important pour comprendre la nécessité de valoriser les bonnes matières et d'éviter d'envoyer le tout dans un site d'enfouissement.

Sur les nuisances

Q : Le projet est très rapproché de certaines compagnies dans le parc industriel. Est-ce que des compagnies comme Fedex ou l'ancien entrepôt d'Amazon seront aux prises avec des odeurs ? Est-ce qu'on va pouvoir agrandir le parc industriel malgré ces odeurs ou cela va faire fuir de potentielles compagnies intéressées ?

R : La modélisation de la dispersion des odeurs démontre un risque faible et peu fréquent d'incommoder les industries voisines, autant existantes que futures. Près du site, il pourrait y avoir des odeurs, mais elles se mêlent à l'air ambiant et se

dissipent rapidement. Nous avons pu le constater nous-mêmes lors de notre visite du site de Cowansville. À noter que les propriétaires du terrain visé sont également propriétaires de plusieurs espaces dans le parc industriel. Ils ont visité le site de Cowansville et sont satisfaits et confiants de la compatibilité de notre projet avec les usages actuels et futurs du parc industriel.

Q : Je réside à proximité des bassins d'épuration et je crains que vous ajoutiez des odeurs dans le secteur. Comment m'assurer que je ne serai pas pénalisé par la présence du centre de compostage.

R : La MRC fait appel aux meilleures techniques en modélisation, pour la conception et lors l'opération éventuelle du site. Nos projections sont basées sur des données météorologiques du secteur. Le risque zéro n'existe pas, mais les odeurs pouvant être générées par le centre ne sont pas comparables à celles générées par les bassins d'épuration. Le comité de bon voisinage permettra par ailleurs d'assurer la qualité des opérations à long terme et la diminution des nuisances possibles pour les voisins.

Sur les bénéfices projetés et la gestion du site

Q : Y-aura-t-il une économie générée en rapprochant le centre de compostage de Vaudreuil-Soulanges ? Combien d'années seront nécessaires pour en voir les bénéfices ?

R : La MRC prévoit adopter un règlement d'emprunt sur 20 ans. Nous arrivons à des prix compétitifs dès la première année par rapport à une gestion faite par une entreprise privée. Nous prévoyons générer des économies de 30 millions sur 40 ans, et ce, sans prendre en considération les risques d'inflation sur le marché privé. Par ailleurs, le fait de ne pas composter et d'enfouir les matières organiques coûterait extrêmement cher non seulement en dollars, mais également sur les plans sociaux et environnementaux. Également, le montage financier sur 40 ans tient compte du fait que la MRC devra renouveler la machinerie sur le site.

Q : Est-ce que les employés de la MRC géreront le centre ?

R : À ce stade, il n'est pas prévu que la MRC opère le site. L'option privilégiée est de faire appel à une firme spécialisée et distincte de celle qui sera responsable de sa construction. Nous ne voulons pas être opérateurs du site, nous ferons appel à des organismes spécialisés, à l'image de la gestion des écocentres de la MRC en ce moment. Toutefois, cette évaluation sera susceptible d'évoluer avec la maturation

du projet afin de déterminer le meilleur mode de gestion du Centre régional de compostage à l'approche de sa mise en opération.

Mot de la fin : Le modérateur remercie toutes les personnes présentes et invite ceux et celles voulant faire partie du comité de bon voisinage de manifester leur intérêt auprès d'un employé de la MRC. Également, pour toute question additionnelle, une adresse courriel dédiée au projet est présentée à l'audience.

Près d'une soixantaine de personnes présentes.